CERTIFICAT QUALIBAT

NUMÉRO **E-E119242** **VALABLE JUSQU'AU** **24/02/2027**

ÉDITÉ LE 09/12/2025

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/01/2011

Forme juridique : SARL

Capital : 120 000

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC CALMONT

Siret : 530 560 432 00011

Code NACE : 4322A

Numéro caisse de congés payés : 7145032

Assurance Responsabilité Travaux :
GROUPAMA 406257890002

Assurance Responsabilité Civile :
GROUPAMA 406257890002

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/10/2025

Raison sociale : SUBRA CALMONT SANITAIRE THERMIQUE

Sigle : SUBRA C.S.T

6 CHEMIN DES AGREOUS
ZA BOUCHET
31560 CALMONT

Téléphone : 05 61 08 68 79 **Fax :** 05 61 08 83 38

Portable : 06 15 95 58 96

Responsabilité légale :
SUBRA JEAN PAUL GÉRANT

Site Internet :

E-mail : contact@subracst.fr

Effectif moyen : 17 **Tranche de classification :** EFF2 **Chiffre d'affaires H.T. :** 2 257 283 **Tranche de classification :** CA6

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	Effectif	* Date d'attribution
5211	Remplacement de chaudière gaz/fuel en logement individuel	17	17/01/2023
5231	Installation de pompe à chaleur et groupe froid en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m2		19/11/2025
	Nombre total de qualifications : 2		

* ou du plus récent renouvellement

La durée de validité d'une qualification est de 4 ans ou 2 ans (PROB) sous réserve que l'entreprise ait satisfait au contrôle annuel de suivi.
Lorsque le code à 4 chiffres de la qualification ou de la certification est complété par la mention d'un niveau de technicité, cela implique que l'entreprise est réputée pouvoir aussi effectuer les travaux relevant des qualifications ou certifications du ou des niveau(x) de technicité inférieur(s) à celui qu'elle détient.

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

Signé par QUALIBAT

Version 01-2025

La (ou les) qualification(s) attribuée(s) à cet établissement atteste(nt) de sa conformité aux exigences du « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat » et aux exigences associées aux qualifications mentionnées ci-dessus, en vigueur à la date de la demande. Ces exigences découlent de la norme NF X50-091.